

DECRET N°86-238 du 12 Juin 1986

chargeant le Camarade Edouard ZODEHOUGAN,
Ministre Délégué auprès du Président de
la République, Chargé de l'Intérieur, de
la Sécurité Publique et de l'Administra-
tion Territoriale, de l'intérim du
Camarade Vincent GUEZODJE, Ministre des
Enseignements Moyens et Supérieur pour
compter du 9 Juin 1986.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et
les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;

VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Con-
seil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

D E C R E T E :

Article 1er..- Pour compter du 9 Juin 1986, le Camarade Edouard
ZODEHOUGAN, Ministre Délégué auprès du Président de la République,
Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administra-
tion Territoriale, est chargé de l'intérim du Ministre des Ense-
gnements Moyens et Supérieur pendant l'absence du Camarade Vincent
GUEZODJE.

Article 2..- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 12 Juin 1986

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6 MEMS-
MISPAT 6 AUTRES MINISTRES 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4
DCCT-ONEPI-GDE CHAN. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.-